



1944 - 2004

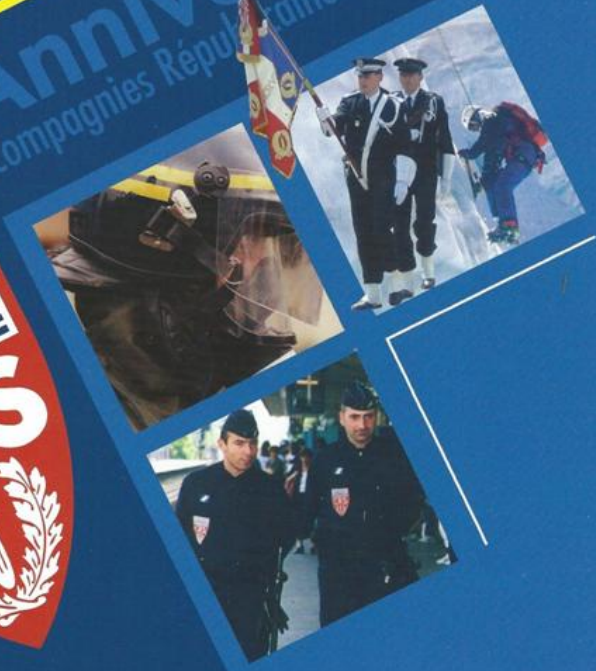
Les CRS ont 60 ans





60^{ème} Anniversaire

Compagnies Républicaines de Sécurité



1944 - 2004



PRESENTATION

Depuis leur création en 1944, les Compagnies Républicaines de Sécurité occupent une place importante dans le dispositif de la Police Nationale.

Héritières des premières forces mobiles au service d'un Etat garant des libertés et du bon fonctionnement des institutions, elles contribuent activement aux missions régaliennes de sécurité.

Force civile placée, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, les CRS forment depuis 1948 la réserve générale de la Police Nationale. A ce titre, elles concourent sur l'ensemble du territoire au maintien de l'ordre, à la protection des personnes et des biens tout en assurant des missions spécialisées de surveillance et de secours sur les routes, les plages et en montagne.



HISTORIQUE

1944-1948 : UNE PHASE TRANSITOIRE

A l'issue de la guerre, l'ensemble des forces de l'ordre est mobilisé. Il faut réaffirmer la souveraineté de l'Etat et maintenir la cohésion nationale.

En l'absence d'unités militaires encore engagées dans la fin de la guerre et sur les théâtres extérieurs, le Général de Gaulle a besoin d'une force efficace, loyale et disponible en métropole comme en outre-mer.



Parc automobile en 1945



Parc automobile en 1955

C'est dans ce contexte que le gouvernement provisoire crée par décret du 8 décembre 1944 les Compagnies Républicaines de Sécurité.

1948-1968 : UNE EXPANSION DU CORPS ET UNE DIVERSIFICATION DES MISSIONS

L'ampleur des conflits politiques et sociaux qui se succèdent sous la IV République dans les banlieues ouvrières et les bassins miniers conduit le Gouvernement à ériger les CRS en réserve générale de la Police Nationale. Cette consécration a marqué une étape décisive dans leur histoire.

Dans les années cinquante, les CRS voient leurs missions se diversifier au-delà du strict maintien de l'ordre pour assurer la police de la route, le secours en montagne et la surveillance des plages.



Officialisation de la mission autoroutière

LA CRISE ALGERIENNE

Prises dans la tourmente du conflit algérien, les CRS, d'une loyauté indéfectible envers les institutions, payent un lourd tribut sur le terrain. Leurs actions et leurs présences empreintes de sang-froid et d'un grand souci de la légalité républicaine renforcent leur image aux yeux de l'Etat et de la communauté internationale.



Présence en force dissuasive dans les rues

HISTORIQUE



Manifestations à Paris

MAI 1968

Les événements de 1968 projettent les CRS sur le devant de la scène médiatique.

La même année, les jeux olympiques d'hiver de Grenoble donnent à ces unités spécialisées l'occasion d'établir leurs compétences dans la gestion des manifestations à caractère festif, savoir faire qu'elles ne cesseront de démontrer par la suite.

1968-2003 : SUR TOUS LES FRONTS DE LA SECURITE

□ Des événements comme la célébration du bicentenaire de la Révolution en 1989, les Jeux Olympiques d'hiver à Albertville en 1992, le cinquantenaire du Débarquement des Alliés en 1994 ou plus récemment, la Coupe du Monde de Football en 1998, nécessitent le déploiement de 30 à 40 unités par jour pour garantir le bon déroulement de ces rendez-vous planétaires.



Maintien de l'ordre lors de la coupe du monde de football en 1998

□ Les vagues d'attentats perpétrés en 1980, 1986 et 1995 exigent une réponse adaptée à de nouvelles exigences d'ordre public. Ainsi, le plan Vigipirate met en oeuvre les forces mobiles sur tout le territoire national.

□ La montée régulière de la délinquance et les troubles récurrents constatés dans les banlieues des grandes agglomérations incitent les autorités à utiliser les CRS différemment en faisant évoluer leur doctrine d'emploi vers des missions de sécurisation et de lutte contre les violences urbaines.

Au final, toute cette expérience acquise associée aux méthodes de commandement ainsi qu'à l'emploi de matériels complexes, ont permis aux compagnies d'atteindre un professionnalisme qui constitue une référence pour de nombreuses polices étrangères.



Manifestations de marins pêcheurs à Rennes en 1994

HISTORIQUE

2003-2004 : VERS UNE MODERNISATION

En 2003, le Service Central des CRS devient la Direction Centrale des C.R.S. confortant ainsi leur rôle dans le paysage policier.

UNE NOUVELLE ORGANISATION TACTIQUE

La loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, fixe une nouvelle doctrine d'emploi des forces mobiles : la zonalisation.

Cette doctrine permet d'apporter aux services territoriaux un appui efficace et adapté à la lutte contre la délinquance et les violences urbaines.

Pour atteindre cet objectif, la Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité s'est également dotée d'une nouvelle organisation technique basée sur la complémentarité appui-protection où adaptabilité et mobilité constituent les idées forces.



Nouvelles techniques de maintien de l'ordre

LA SECURITE ROUTIERE

En 2004, les unités autoroutières et détachements autoroutiers sont réorganisés pour devenir des Compagnies Républicaines de Sécurité Autoroutières autonomes. Au nombre de 9, elles ont en charge la surveillance des principaux réseaux routiers des grandes agglomérations.



Contrôle routier

LA FEMINISATION DU CORPS

En 2004, une dizaine de jeunes femmes Gardiens de la Paix s'orientent, dès leur sortie d'école, vers les compagnies autoroutières.

Une femme Lieutenant de Police est également affectée en juillet 2004 en qualité de Chef de Section dans une unité de maintien de l'ordre.

Enfin, une femme Commissaire Principal assume depuis septembre 2004, les responsabilités de Directeur Zonal Adjoint à Metz.



Sécurisation autoroutière

CEREMONIE DE TRANSLATION DU DRAPEAU

- 17h30** Arrivée de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales
Inauguration de la CRS N°61
- 17h50** Aubade à l'auditorium de la Musique de la Police Nationale
- Départ pour la cérémonie de translation du drapeau : parvis du théâtre de l'Onde, à Vélizy
- 18h00** Revue du dispositif
- 18h10** Remise de décorations
- 18h20** Translation du drapeau
- 18h30** Allocution de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales
- 18h45** Fin de cérémonie
- 19h00** Visite de l'exposition du musée des CRS dans le hall du théâtre de l'Onde, vin d'honneur
- 20h00/21h00** Gala de la Musique de la Police Nationale
- 21h00/22h00** Repas de Corps



Escorte motorisée pour une cérémonie dans la cour du château de Versailles



Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité

Place Beauvau 75800 Paris cedex 08
Tel : 01.49.27.49.27
www.interieur.gouv.fr

interieur/COM - Décembre 2004